



Pouvons nous fumer sur les terrasses des cafés-restaurants ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 18 mai 2011

Bonsoir,

Ma question est : pouvons nous fumer sur les terrasses des cafés-restaurants ?

Dans l'attente de vous lire,

Bien à vous,

Cordialement.

Réponse :

La réponse de la direction générale de la santé est contenue dans la [CIRCULAIRE N°DGS/MC2/2008/292 du 17 septembre 2008](#) relative aux modalités d'application de la seconde phase de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif.

En résumé : Oui on peut fumer à la terrasse d'un café à condition que

1. la terrasse soit totalement découverte quand bien même elle serait close sur ses côtés,
2. ou qu'elle soit couverte mais avec le côté principal intégralement ouvert (en général, la façade frontale)
3. et que la partie fumeurs de la terrasse soit physiquement séparée de l'intérieur de l'établissement